



LE FLASH

d'Octant

Emploi

Numéro 149 - Mars 2009

L'emploi dans les activités sportives en Bretagne Des salariés amenés à cumuler contrats et employeurs

Géré essentiellement au sein d'associations, l'emploi dans le secteur sportif breton représente 7 % des services aux particuliers en 2005. Une multiplicité de petits employeurs et des contrats à durée déterminée le caractérisent. La saison estivale et la période scolaire rythment ces activités. L'animation repose sur une main-d'œuvre jeune. La partie administrative est plutôt féminisée. Le nautisme, très présent dans la région, emploie 1 salarié du secteur sur 5.

En 2005, la Bretagne compte 2 000 établissements employeurs dans les services en relation directe avec la pratique sportive : mise à disposition d'installations ou d'équipements, encadrement de la pratique, sports de compétition. Ils représentent 2,9 % des établissements du secteur tertiaire privé et 12,2 % des services aux particuliers mais nettement moins en termes d'emploi, avec respectivement 0,6 % et 7,3 % des Équivalents Temps Plein (ETP).

9 établissements employeurs sur 10 sont des associations

92 % des établissements sont de statut associatif (clubs, centres nautiques, instances fédérales, bases de plein air, centres de vacances, groupements d'employeurs...); ils regroupent les deux tiers des emplois à temps plein. Le dernier tiers exerce dans les sociétés commerciales qui représentent 7 % des établissements. Parmi ces derniers, quatre clubs de football

professionnel concentrent 9 % des postes à temps plein. Les sociétés ne sont pas forcément les plus grands établissements : parmi les 30 premiers, 60 % sont des associations.

Souvent plusieurs employeurs pour un salarié

Sur l'année 2005, l'emploi se compose d'un socle de 3 700 postes permanents, soit un tiers des postes mais deux tiers des emplois équivalents temps plein.

Un stock fluctuant d'emplois non permanents s'y ajoute, rythmé par la période scolaire et la saison estivale. Seuls 13 % des postes sont des temps pleins annuels. Le quart des emplois compte moins de 50 heures : ce qui correspond, par exemple, à un cours hebdomadaire d'une heure pendant 10 mois.

La multiplicité des petits employeurs est telle que 60 % des établissements ont moins d'un emploi équivalent temps plein sur l'année.

	Nombre de postes	Catégories socioprofessionnelles (en %)						Classes d'âges (en %)				
		Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	dont moniteurs éducateurs	Employés	Ouvriers	Autres	Moins de 25 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55 ans et +
Hommes	6 690	7,1	62,6	50,2	20,0	9,7	0,6	34,5	35,4	17,0	8,9	4,1
	ETP 2 130	7,9	58,9	43,7	18,6	13,5	1,1	18,1	43,4	23,2	11,3	3,9
Femmes	4 810	7,8	50,6	37,8	36,5	4,2	0,9	31,2	25,4	20,2	15,4	7,8
	ETP 1 170	5,6	33,1	21,5	54,8	5,0	1,5	15,0	35,3	25,2	18,3	6,2
Total	11 500	7,2	57,5	45,0	26,9	7,4	0,9	33,1	31,2	18,4	11,6	5,7
	ETP 3 300	6,9	49,7	35,8	31,4	10,5	1,5	17,0	40,5	23,9	13,8	4,7

Source : Insee, DADS 2005

Lecture : en 2005, 6 690 hommes travaillent dans le secteur sportif. Cela représente 2 130 emplois équivalents temps plein. Les moniteurs éducateurs occupent 50,2 % de ces postes.

Il faut ainsi en moyenne 3,5 postes salariés pour constituer un ETP annuel (contre 3,3 dans les services aux particuliers et 2,3 dans le secteur tertiaire).

La saison estivale : une main-d'œuvre plus jeune, des salaires plus bas

Les postes saisonniers représentent 23 % des postes et 6 % de l'emploi équivalent temps plein annuel. Ils n'ont pas de durée type : un tiers n'excède pas 30 jours et un quart, 15 jours. La saison connaît un véritable décollage la première quinzaine de juillet (39 % des débuts de contrats) et ralentit symétriquement en seconde quinzaine d'août (40 % des fins de contrat). Ces emplois s'adressent en particulier à un public jeune (62 % correspondent aux moins de 25 ans). Le salaire horaire moyen est inférieur à celui des postes non saisonniers, qu'il s'agisse des professions intermédiaires (environ 18 % d'écart) ou des employés (10 %).

Un métier dominant : l'éducateur ou animateur sportif

Dans ce contexte de multiplicité des petits employeurs associatifs, la diversité des métiers est limitée. En effet, la rémunération sera prioritairement affectée à l'animation, et la fonction administrative plutôt prise en charge par le bénévolat. Ce qui explique l'une des originalités du secteur : 58 % des postes sont de qualification "professions intermédiaires". Cette forte proportion correspond à la présence d'un statut dominant : éducateur-animateur sportif ou sportif professionnel. Ils occupent ainsi un tiers des postes d'un mi-temps ou plus, et près de la moitié des autres postes.

Une forte majorité de salariés jeunes

La spécificité des métiers pèse sur le profil démographique des salariés. La population du secteur est globalement jeune, avec deux tiers des postes occupés par les moins de 35 ans. La répartition est néanmoins contrastée selon le temps de travail.

Si les salariés du sport sont souvent amenés à cumuler contrats et employeurs, les plus jeunes sont particulièrement concernés.

En effet, 41 % des postes inférieurs à 225 heures reviennent aux moins de 25 ans contre 11 % des postes correspondant à un mi-temps ou plus. Et quel que soit le temps de travail, la part des 45 ans et plus n'excède pas 20 %, effet de fins de cycle professionnel souvent précoces.

Un secteur féminisé par les postes administratifs

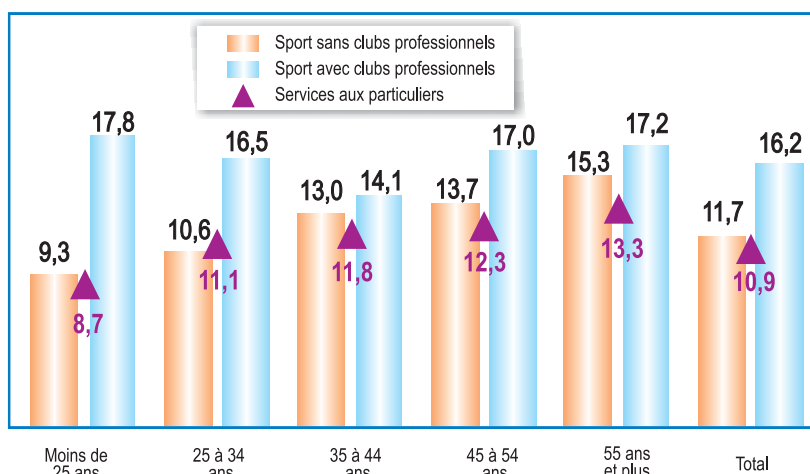
La part des postes féminins est de 42 % mais correspond plus fréquemment à de faibles volumes horaires. Ainsi, les femmes n'occupent qu'un tiers des postes équivalents à un

mi-temps ou plus. Plus de la moitié sont des employées et un tiers des professions intermédiaires. La catégorie socioprofessionnelle "employés" est la seule majoritairement féminine (57 % des postes). De ce fait, la répartition par âge des femmes est plus équilibrée (57 % des postes féminins sont occupés par les moins de 35 ans et 23 % par les 45 ans et plus).

Des salaires horaires légèrement supérieurs à la moyenne des services aux particuliers

En 2005, la masse salariale brute des services à l'activité sportive est de 98 millions d'euros, soit 10,3 % du secteur des services aux particuliers et 0,7 % de la masse salariale du secteur tertiaire privé. Ce chiffre, tout comme le salaire horaire brut moyen (16,2 €), est nettement influencé par les rémunérations élevées du sport professionnel. Calculé hors clubs professionnels, le salaire horaire moyen est de 11,9 €, soit 7 % de plus que la moyenne des services aux particuliers, l'écart s'accroissant après 35 ans.

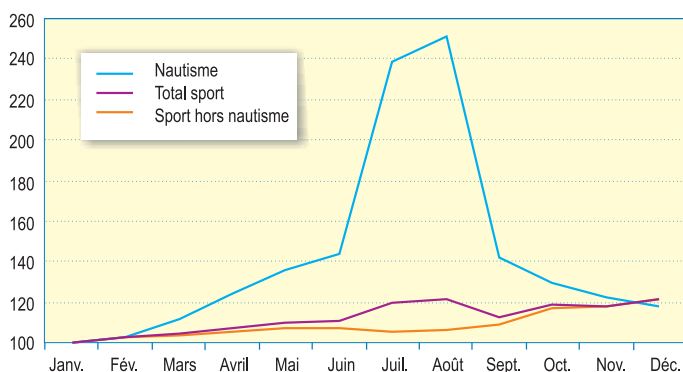
Le salaire horaire brut moyen comparé dans le secteur du sport en Bretagne



Source : Insee, DADS 2005

Le poids du nautisme, une spécificité bretonne

Évolution en 2005 de la moyenne des postes actifs journaliers (indice base 100 en janvier)



Source : Insee, DADS 2005

Des associations trois fois plus grandes en moyenne

200 établissements du secteur des activités liées au sport sont rattachés à la famille du nautisme*. Ceux-ci constituent un total de 2 300 postes en 2005, et représentent 600 équivalents-emplois temps plein. 1 salarié du secteur sur 5 travaille dans le nautisme pour seulement 1 établissement sur 10. Les structures associatives y sont un peu moins présentes (82 %), mais concentrent davantage l'emploi (90 % des ETP). Avec une taille moyenne de 3,1 emplois équivalents temps plein, les associations du nautisme sont 3,4 fois plus grandes que les autres.

Une forte amplitude saisonnière dynamise tout le secteur

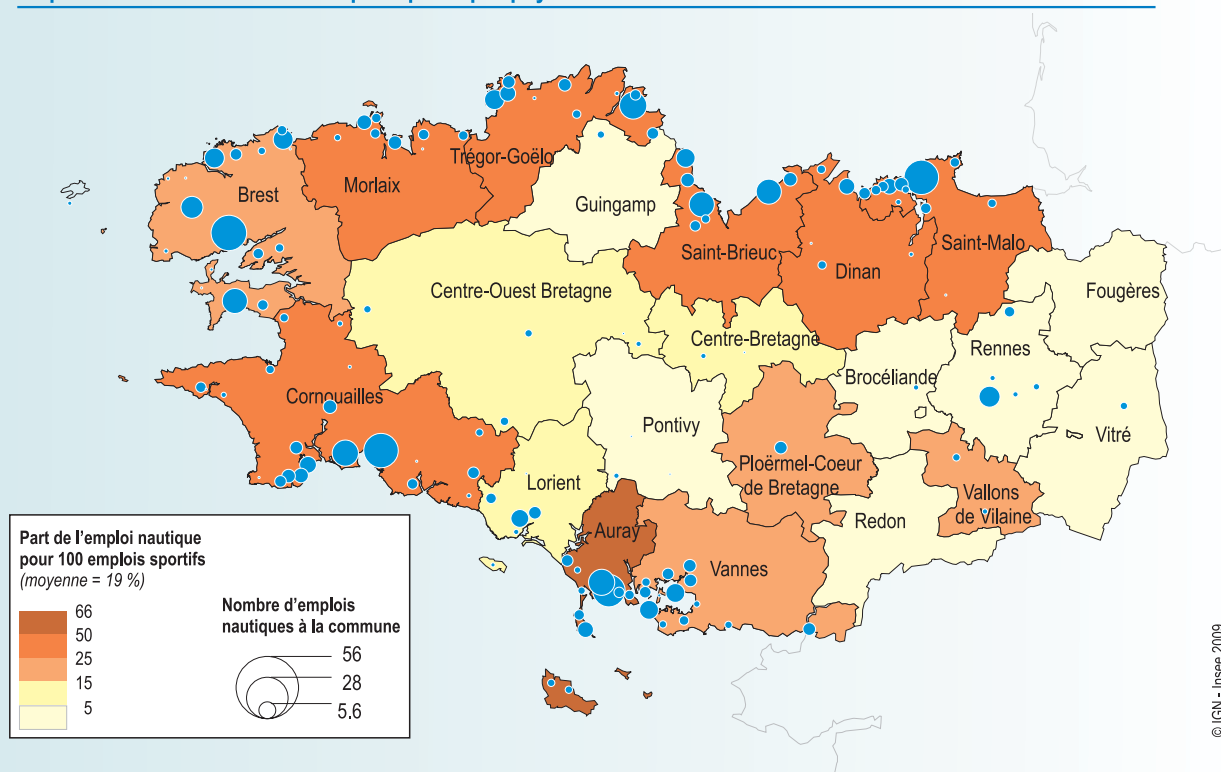
Le fractionnement du travail se constate de la même façon dans le nautisme où 55 % des postes totalisent moins de 225 heures annuelles ; 22 % correspondent à un mi-temps ou plus. L'effet saisonnier du nautisme se manifeste dès le mois de mars et tire progressivement la croissance du secteur. Au mois d'avril, le compte journalier moyen des postes est déjà supérieur de 25 % à celui de janvier. En août, l'augmentation est de 150 % contre simplement 6 % dans le reste du secteur. Septembre présente le même niveau d'emploi que juin.

Une main-d'œuvre particulièrement jeune et masculine

La part des moins de 25 ans est de 55 % sur le total des postes et atteint 74 % sur les postes équivalents à moins de 225 heures. La possibilité qu'ont les jeunes moniteurs fédéraux du nautisme de travailler contre rémunération lors des congés scolaires explique notamment cette jeunesse de la main-d'œuvre. Les femmes sont moins représentées (un tiers des postes, un quart des mi-temps et plus). La part de cadres est également assez faible (2 %) répondant à une surreprésentation des professions intermédiaires.

*NB : Le milieu des prestataires du nautisme n'est pas totalement couvert car les organisations professionnelles de la branche et certains centres nautiques figurent dans d'autres rubriques de la nomenclature d'activités.

Le poids du nautisme dans l'emploi sportif par pays



Source : Insee, DADS 2005

© IGN - Insee 2009

Sources et définitions

• DADS

Les établissements employeurs fournissent, chaque année, aux administrations fiscale et de sécurité sociale des informations sur l'ensemble des salariés qu'ils ont employés au cours de l'année de référence. Ces Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) contiennent, pour chaque salarié des caractéristiques d'état civil, des données sur l'emploi qu'il occupe et les rémunérations qu'il perçoit. L'Insee en fait une exploitation statistique exhaustive. Le champ de l'exploitation statistique couvre l'ensemble des employeurs à l'exception de l'agriculture, la fonction publique d'État et des particuliers-employeurs.

Les informations transmises par les établissements sont des informations relatives aux établissements et aux "postes de travail". Un poste de travail correspond à un salarié travaillant dans un établissement. Un salarié peut donc occuper plusieurs postes de travail, successivement ou simultanément, dans plusieurs établissements, de la même entreprise ou de deux entreprises différentes, du même secteur d'activité économique ou de différents secteurs.

• Postes saisonniers

Dans l'étude, on distingue parmi les postes non permanents de l'année 2005, ceux dont le début et la fin de contrat s'inscrivent dans la période de mai à septembre. Ces postes, qui peuvent ainsi s'étendre d'un jour à cinq mois, sont désignés comme saisonniers.

• Emploi équivalent temps plein (ETP)

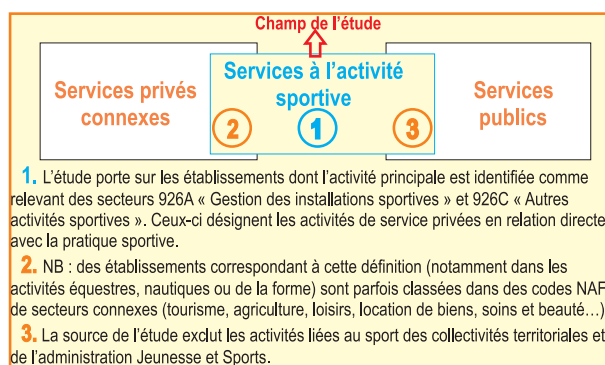
L'équivalent temps plein mesure le volume de travail en nombre d'heures annualisées. C'est le ratio entre le nombre d'heures salariées de l'individu et une référence horaire (en moyenne cette référence vaut 1820 heures).

• Services aux particuliers

Selon la nomenclature économique de synthèse, les services aux particuliers englobent hôtels et restaurants, activités récréatives, culturelles et sportives, activités audiovisuelles et services personnels. L'étude exclut des indicateurs comparatifs présentés, les activités des ménages en tant qu'employeur, producteurs de biens ou de services pour usage propre.

• Moniteurs, éducateurs sportifs, sportifs professionnels

La source DADS ne permet pas de qualifier les postes de tous les établissements en fonction du niveau le plus fin des catégories socioprofessionnelles. On utilise ici par défaut le niveau intermédiaire de la nomenclature, la CS42 « Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées », qui dans le champ des activités sportives, équivaut à la CS424a « Moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels ».



Pour en savoir plus

- Les chiffres-clés de l'emploi sportif dans le Morbihan. - Vannes : direction départementale de la Jeunesse et des sports du Morbihan, 2008. - 2 p. - Système en ligne.
- Animation socioculturelle et sportive. - Rennes : GREF Bretagne, 2007. - 36 p. - (Cahier sectoriel)
- La Bretagne première région sportive / René Barrat, Dominique Vallérie, Nolwenn Maurice... [et al.]. - Dans : *Bretagne[s] : Bretons, qui êtes-vous ?*. - n° 7 (2007, juil.-sept.). - P. 4-94.
- Etat des lieux des activités physiques et sportives en Bretagne / Région Bretagne. - Rennes : Région Bretagne, 2006. - 51 p.
- Le poids économique du sport en 2006 / ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative ; Philippe Calatayud. - Dans : *STAT-Info : bulletin de statistiques et d'études* ; n° 08-02 (2008, nov.). - 6 p. - Système en ligne.
- Les chiffres-clés du sport. - Paris : ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, 2008. - 14 p. - Système en ligne.
- Le parcours des diplômés du MJSVA / ministère de la Jeunesse, des sports et de la vie associative ; Eric Cléron, Guy Truchot. - Dans : *STAT-Info : bulletin de statistiques et d'études* ; n° 06.02 (2006, janv.). - 4 p. - Système en ligne.
- Définir les compétences : un enjeu pour l'emploi sportif / Pascal Bauger, Olivier Aubel, Claudine Faber... [et al.]. - Dans : *Travail et emploi*. - n° 99 (2004, juil.). - P. 99-108.
- mjsbretagne.jeunesse-sports.gouv.fr
- jeunesse-sports.gouv.fr
- onmas.org (Observatoire National des Métiers de l'Animation et du Sport)
- statistique-publique.fr

Directeur de la Publication

Bernard Le Calvez

Rédactrice en chef

Sylvie Lesaint

Composition

Dominique Bertier

Brigitte Cariou

Cette note a été rédigée par :

Nicolas d'Andréa

Gip Relation Emploi Formation (GREF) Bretagne

INSEE Bretagne

36, place du Colombier

CS 94439

35044 RENNES Cedex

Tél. : 02 99 29 33 33

Fax : 02 99 29 33 90

Pour tout renseignement statistique :

0 825 889 452 (0,15 € la minute)